

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le quinze avril précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président.

Conseillers en exercice : 28

Présents : 24

MMES, MM. Jean-Marc ALEMANY, Grégory BAERT, Pierre BARRUCAND, Leslie BIBOLLET, Sébastien BRIAND, Sébastien CHALLAMEL, Mireille CHAPUS, Claude CHARBONNIER, Stéphane CHAUSSON, Pascal CHEVALLEREAU, Claude COLLOMB-PATTON, Yannick DEFRENNE, Bruno DUMEIGNIL, Benjamin FAVRE-BONVIN, Hélène FAVRE BONVIN, Gérard FOURNIER-BIDOZ, Rémi FRADIN, Serge HUDRY, Marc MISSILLIER, Franck PACCARD, Aurélia PETER, Christine RUFFON, Didier THEVENET, Brigitte VULLIET

Pouvoirs : 4

Mme Sophie GRESILLON à M. Bruno DUMEIGNIL, Mme Catherine MANIGLIER à Mme Christine RUFFON, Mme Sonia PAPAZIAN à M. Didier THEVENET, Mme Gaëlle VERJUS à M. Rémi FRADIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien BRIAND

[DEL2026-044 - DESIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS - LA FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-2 ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 120 000 du 29 juin 1994, jurisprudence « Agard » ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0024 du 30 avril 2019 approuvant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public "La Foncière de Haute-Savoie" ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public "La Foncière de Haute-Savoie" ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017/078 du 11 juillet 2017 relative à l'adhésion de la CCVT à la Foncière de Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-259 du 24 septembre 2019 portant agrément du groupement d'intérêt public "Foncière de Haute-Savoie" en tant qu'organisme de foncier solidaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018/128 en date du 23 octobre 2018, portant adhésion de la Communauté de Communes à la "Foncière de Haute-Savoie" et approbation de la convention constitutive ;

Vu le renouvellement des Conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes ;

Vu l'avis du Bureau communautaire dans sa séance du 14 avril 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner deux représentants titulaires et deux suppléants pour siéger au sein à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Foncière de Haute-Savoie ;

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret ;
- DESIGNE parmi ses membres pour représenter la Communauté de Communes des Vallées de Thônes appelés à siéger à l'Assemblée Générale de la Foncière de Haute-Savoie :

Titulaires	Suppléants
Gérard FOURNIER-BIDOZ	Gaëlle VERJUS
Didier THÉVENET	Pascal CHEVALLEREAU

- DESIGNE parmi les deux titulaires un représentant titulaire et un suppléant pour représenter la CCVT au sein du Conseil d'Administration de la Foncière de Haute-Savoie :

Titulaire	Suppléant
Gérard FOURNIER-BIDOZ	Didier THÉVENET

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Sébastien BRIAND

